

F 300

1. Identification du mélange et de la société

1.1. Identificateur de produit

F 300

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Détergent pour usage industriel mécanique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Winterhalter SA, 38/40 route de Brignais – 69630 Chaponost

Tél. : 04 81 76 76 00, Fax : 04 81 76 76 01

Email: infos@winterhalter.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appel d'urgence centre antipoison et de toxicovigilance de Lyon :

Tél.: 04 72 11 69 11

2. Identification des dangers

2.1. Classification du mélange

Classification selon 67/548/CE ou 1999/45/CE

R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R 35 Provoque de graves brûlures.

R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques

2.2. Eléments d'étiquetage (selon 1999/45/CE ou 67/548/CE)



C - Corrosif

N - Dangereux pour l'environnement

Contient : du métasilicate de sodium/silicate de potassium, hypochlorite de sodium (1-5% de chlore actif), de l'hydroxyde de potassium

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau et du savon.

S 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

S 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

F 300

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance identifiée selon 1907/2006/CE annexe XIII comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Substances dangereuses :	Désignation	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Classification selon la directive 67/548/CEE	Toxicité aiguë
CAS : 1310-58-3 EINECS : 215-181-3	hydroxyde de potassium	1 - 5	Corrosif pour la peau 1A+ ; lésions oculaires graves 1 ; toxicité aiguë (oral) 4 ; H302 ; H314	Xn; C R 22; R 35	LD ₅₀ (oral, rat)=365 mg/kg
CAS : 7681-52-9 EINECS : 231-668-3	Hypochlorite de sodium	1 – 5	Corrosif pour la peau 1B ; lésions oculaires graves 1 ; très toxique pour les organismes aquatiques 1 Toxicité aiguë EUH031 ; H 314 ; H 400	C; N R 31; R 34; R 50	DL ₅₀ (oral, rat)>2 000 mg/kg DL ₅₀ (dermal, rat)>2 000 mg/kg
CAS : 1312-76-1 EINECS : 215-199-1	Silicate de potassium	1 – 5	Corrosif pour la peau 1B ; lésions oculaires graves 1 ; H 314 ;	C ; R 34	LD ₅₀ (oral, rat)=1300-2200 mg/kg
CAS : 10213-79-3 EINECS : 229-912-9	Métasilicate de sodium	5-10	Corrosif pour la peau 1B ; lésions oculaires graves 1 STOT SE 3 H 314 ; H 335	C; Xi R 34; R 37	LD ₅₀ (oral, rat)>1000 mg/kg

Remarque : Les caractéristiques de dangerosité se rapportent aux propriétés des substances pures, pour le marquage de la préparation (produit) cf. chapitre 2. Vous trouverez le libellé des phrases R mentionnées et les remarques relatives aux dangers au chapitre 16

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Si des troubles apparaissent, consulter un médecin.

Après inhalation :

Aucun risque d'exposition par inhalation en cas d'utilisation conforme.

F 300

- Après contact avec la peau :** Laver à l'eau et au savon puis bien rincer. Retirer les vêtements contaminés par le produit.
- Après contact avec les yeux :** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Après ingestion :** Rincer la bouche et boire le plus d'eau possible. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de doute ou si des troubles apparaissent, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : jet d'eau, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Inappropriés : aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Produits de la combustion possibles : Gaz chloré, gaz chlorhydrique et dioxyde de chlore

5.3. Conseils aux pompiers

Le produit n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement. Utiliser un masque respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les égouts, les eaux superficielles, les eaux souterraines et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber au moyen de matières absorbantes (p. ex. liant universel, sable, terre à diatomées). Chasser les petits résidus avec beaucoup d'eau.

6.4 Référence à d'autres chapitres

Respecter les remarques et les mesures de protection contenues dans les chapitres 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Toujours utiliser conformément aux informations contenues dans la fiche de données techniques. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Ne pas manger, ni boire, ni fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après utilisation. Avant de pénétrer dans les zones des repas, retirer les vêtements et équipements de protection contaminés.

F 300

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un lieu sombre, frais et bien aéré. Tenir éloigné des acides. Observer les prescriptions locales sur le stockage de matières dangereuses.

7.3. Utilisation finale particulière

Voir chapitre 1.2.

8. Contrôle de l'exposition/équipement de protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Substance	Spécification	Valeur (mg/m ³)	Valeur (ppm)
hydroxyde de potassium	Plafond TLV	2	
hydroxyde de potassium	OEL(UK)-STEL		2
hypochlorite de sodium	MAK	3 (chlore libre)	
hypochlorite de sodium	MAK		1 (chlore libre)

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : non nécessaire en cas d'utilisation conforme aux informations contenues dans la fiche de données techniques.

Protection des mains : gants de protection selon EN 374. Une liste des produits appropriés assortie d'indications détaillées sur la durée de port est disponible sur demande.

Protection des yeux : lunettes de protection/protection du visage

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	liquide
Couleur :	jaunâtre
Odeur :	odeur de chlore
Valeur pH (20°C):	14
Point d'ébullition :	non définie
Point d'éclair (°C) :	sans objet
Point de fusion/intervalle de fusion (°C)	sans objet
Danger d'explosion :	non définie
Propriétés comburantes :	non définie
Pression de vapeur :	non définie
Densité relative (20 °C) g/cm ³ :	1,4
Hydrosolubilité (20 °C) :	mélangeable au choix
Solubilité :	non définie
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	non définie
Viscosité (20 °C) mPa s :	env. 1
Densité de vapeur :	non définie
Taux d'évaporation :	non définie

F 300

Densité apparente g/l approx. : sans objet

9.2. Autres données

Aucune donnée physico-chimique supplémentaire n'a été transmise.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction avec l'eau et les acides, avec dégagement de chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans des conditions d'environnement normales (température ambiante).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Violente réaction avec les acides accompagnée d'un dégagement de chaleur.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue

10.5. Matières incompatibles

Acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun en cas d'utilisation conforme.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune étude toxicologique n'a été faite sur le produit. En raison de sa composition, le produit est classé dans la rubrique 2 comme non toxique, selon 1999/45/CE. Les substances éventuellement toxiques sont indiquées dans la rubrique 3.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë des substances présentes en concentrations élevées : voir chapitre 3.

Irritation, effet corrosif, sensibilisation

Classification du produit selon 1999/45/CE : voir chapitre 2.

Toxicité en cas d'administration répétée

Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité, mutagénicité, toxicité pour la reproduction

Le produit ne contient aucune concentration importante de substances ayant des propriétés cancérogènes, mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Hypochlorite de sodium : LC 50-96 (poissons)= 0.01-0.1 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Tous les agents de surface contenus dans le produit satisfont aux valeurs requises dans le décret sur les détergents (CE) 648/2004 en ce qui concerne la biodégradabilité intégrale.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune concentration importante de substances bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Voir chapitre 2.3.

12.6. Autres effets néfastes

F 300

Une attestation écologique comportant des informations détaillées sur l'impact sur l'environnement est disponible sur demande.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus : Elimination (incinération) correcte des résidus de produit par une entreprise homologuée, spécialisée dans l'évacuation des déchets.

Code de déchets selon 2000/532/CE (produit) : 060204

Emballages contaminés : Vider intégralement les emballages contaminés en HDPE et les fermer ; ils peuvent être alors envoyés au recyclage ou mis en décharge ou incinérés. Observer ce faisant les prescriptions locales. Allemagne uniquement : les emballages comportant le symbole « Point vert » peuvent être évacués via le système DSD.

Code de déchets selon 2000/532/CE (emballage) : 150102

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU :

UN1719

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

ADR/RID

Substance liquide corrosive et alcaline, n.a.g. (hypochlorite de sodium, silicate alcalin, hydroxyde de potassium)

IMDG-Code/ICAO T. I./IATA DGR

Caustic alkali liquid, n.o.s. (sodium hypochlorite, alkaline silicates, potassium hydroxide)

14.3. Classe de danger pour le transport :

8

14.4 Groupe d'emballage :

II

14.5. Dangers pour l'environnement :

ADR/RID/IMDG-Code/ICAO T. I./IATA DGR

oui (symbole [poisson et arbre]) Dangereux pour l'environnement (Environmentally hazardous)

F 300

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

EmS : F-A, S-B
voir chapitres 6 à 8

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :

Le produit n'est pas prévu pour un transport en vrac.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit est une préparation aqueuse et contient un taux de dissolvant organique (COV) < 30 % selon 1999/13/CE

Substances (selon 648/2004/CE)

15-30 % phosphate, <5 % agents blanchissants chlorés

Prescriptions nationales :

Allemagne :

Classe de risque de pollution de l'eau (VwVwS, annexe 4) = 1 – pollue légèrement l'eau
Numéro BfR (Institut fédéral allemand d'évaluation des risques) :

Autriche :

Classe de dangers VbF --

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Le produit n'a été soumis à aucune évaluation de la sécurité chimique selon 1907/2006/CE, annexe I.

16. Autres données

Texte intégral des phrases R mentionnées au chapitre 3

R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 34	Provoque des brûlures.
R 35	Provoque de graves brûlures.
R 50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

F 300

Libellé des phrases R mentionnées dans les remarques relatives aux dangers du paragraphe 3

EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
H 302	Nocif en cas d'ingestion
H 314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H 318	Provoque des lésions oculaires graves
H 335	Peut irriter les voies respiratoires
H 400	Très toxique pour les organismes aquatiques

Les données source utilisées pour créer la fiche de données de sécurité figurent dans les fiches de données de sécurité du sous-fournisseur.

Les informations ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience et décrivent notre produit dans le sens des éventuelles exigences de la protection du travail et de l'environnement, sans toutefois en garantir les caractéristiques de qualité spécifiques.

Les modifications essentielles relativement à la version précédente sont marquées d'un trait vertical.